



## Bourgeoisie

# Comptes 2025



# Convocation de l'Assemblée bourgeoisiale

Les Bourgeoises et Bourgeois d'Icogne  
sont convoqués en Assemblée, le

**Lundi 22 juin 2026 à 19 h 15**  
à la salle des abris de la Thoune

## ORDRE DU JOUR

1. Scrutateurs. Nomination
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2025. Approbation
3. Rapport du Président de la Commission bourgeoisiale. Lecture
4. Comptes 2025 de la Bourgeoisie. Lecture
5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle. Lecture
6. Comptes 2025 de la Bourgeoisie. Approbation
7. Divers



Les comptes 2025 dans leur intégralité, accompagnés des annexes, peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, de 14 h à 16 h 30, jusqu'à la date de l'Assemblée. Ils sont également disponibles sur le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch) ainsi que via le code QR ci-contre.

Icogne, le 1<sup>er</sup> juin 2026

**L'Administration bourgeoisiale**

**Le Président**  
**O. Duchoud**



**Le Secrétaire**  
**L. Berset**



# Mot du Conseil bourgeoisial

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois,

Les comptes 2025 de la Bourgeoisie d'Icogne s'inscrivent dans une nouvelle dynamique.

Le budget anticipait un excédent de revenus de CHF 71'316.75, prévision largement dépassée par les comptes qui clôturent avec un excédent de revenus de CHF 173'043.84.

Les sources de revenus historiques, constituées principalement de la location de bâtiments, ont été complétées à hauteur de CHF 231'000 par le dividende des actions d'Icogne Energie SA perçu pour la première fois en 2025.

Bénéficiant d'une capacité financière accrue, la bourgeoisie a pu affecter plus de CHF 100'000 à la réalisation de projets proposés et suivis par la commission bourgeoisiale. Ceux-ci ont notamment permis l'aménagement de la place de la Scie brûlée, la réfection complète de la peinture extérieure de la maison communale accompagnée de quelques travaux de maçonnerie sur les façades, ainsi que l'achat de mobilier pour le Café d'Icogne.

Le Conseil bourgeoisial entend poursuivre dans cette dynamique de valorisation du patrimoine, tout en permettant à la bourgeoisie d'apporter une contribution encore plus significative à la vie de notre communauté.

Le Conseil bourgeoisial d'Icogne

## Récapitulatif du compte de résultats

	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	37'844.60	0.00	20'880.00	0.00	24'224.00	0.00
8 Économie publique	102'378.33	120'776.06	28'470.25	28'465.00	473.25	68.00
9 Finances et impôts	115'082.62	307'573.33	78'400.00	170'602.00	4'495.94	84'291.64
<b>TOTAL</b>	<b>255'305.55</b>	<b>428'349.39</b>	<b>127'750.25</b>	<b>199'067.00</b>	<b>29'193.19</b>	<b>84'359.64</b>
<b>Excédent de charges</b>						
<b>Excédent de revenus</b>	<b>173'043.84</b>		<b>71'316.75</b>		<b>55'166.45</b>	

# COMPTES 2025

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois,

Les comptes 2025 de la Bourgeoisie d'Icogne se présentent comme suit :

Total des revenus financiers	CHF	428'281,39
Total des charges financières	CHF	254'940,80
Marge d'autofinancement avant amortissements	CHF	173'340,59
Les amortissements s'élèvent à	CHF	364,75
Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	68,00
L'excédent de revenus est de	CHF	173'043,84
L'excédent de financement est de	CHF	173'340,59

## FONCTIONNEMENT

Le budget 2025 prévoyait un excédent de revenus de CHF 71'316.75. Les comptes 2025 se soldent par un excédent de revenus de CHF 173'043.84.

Sous la rubrique 022 « Services généraux », les postes « Achat de vin » (CHF 5'562.00) et « Impôts » (CHF 14'962.85) sont la cause principale de l'augmentation des charges par rapport au budget prévu.

Les ventes de bois (CHF 23'593.33) décomptées par le triage forestier (Zorèye) ont permis de générer un excédent de revenus de CHF 18'397.73 dans le service 820 « Sylviculture ».

Quant au coût d'entretien des forêts (CHF 101'945.58), comme pour les exercices précédents, il est couvert en quasi-totalité par les subventions (CHF 97'114.73).

Au niveau de l'exploitation du patrimoine financier, les revenus 2025 proviennent essentiellement du dividende 2024 versé par la société « Icogne Energie SA » (CHF 231'000.00), de la mise en location des bâtiments à disposition de la Municipalité d'Icogne (CHF 39'950.00) et du Café d'Icogne (CHF 19'200.00).

La majeure partie des charges 2025 est affectée à l'entretien et à l'aménagement de la place de la Scie brûlée (CHF 47'793.55), à la réfection de la façade de la maison communale (CHF 34'159.40), à l'entretien du Café d'Icogne et de son mobilier (CHF 18'532.42) ainsi qu'au défoncement et à la reconstitution de vignes (CHF 11'188.35).

## BILAN

Sur la base des règles établies par l'Etat du Valais, l'endettement de la Bourgeoisie d'Icogne se présente comme suit au 31.12.2025 :

2024

2025

Moyenne

## 1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I	CHF	-1 428 978.05	-1 602 318.64	-1 515 648.35
Revenus fiscaux	CHF	-	-	-

## Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

## 2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	55 503.70	173 340.59	114 422.15
investissements nets	CHF	-	-	-

## Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 - 80%	récession

Selon le tableau ci-dessous, il est encore relevé que l'endettement de la bourgeoisie est nul au 31.12.2025, les indicateurs mentionnant une fortune nette par bourgeois de CHF 2'504.-.

2024

2025

Moyenne

## 7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-1 428 978.05	-1 602 318.64	-1 515 648.35
Population résidante permanente		634	640	637
		-2 254	-2 504	-2 379

## Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

**Le Conseil bourgeoisial d'Icogne**

## Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte  
2024Budget  
2025Compte  
2025

## Compte de résultats

## Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	28 787,94	127 345,00	254 940,80
Revenus financiers	+ CHF	84 291,64	199 002,00	428 281,39
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>55 503,70</b>	<b>71 657,00</b>	<b>173 340,59</b>

## Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	55 503,70	71 657,00	173 340,59
Amortissements planifiés	- CHF	405,25	405,25	364,75
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	68,00	65,00	68,00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>55 166,45</b>	<b>71 316,75</b>	<b>173 043,84</b>

## Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	-	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

## Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	55 503,70	71 657,00	173 340,59
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>55 503,70</b>	<b>71 657,00</b>	<b>173 340,59</b>

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	912,50	500,00	1 668,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	12 711,50	37 830,00	126 717,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	405,25	405,25	364,75
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	10 600,00	10 550,00	11 404,40
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>24 629,25</b>	<b>49 285,25</b>	<b>140 154,93</b>
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	1 797,90	6 400,00	23 593,33
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	68,00	65,00	68,00
46 Revenus de transferts	CHF	-	27 000,00	97 114,73
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>1 865,90</b>	<b>33 465,00</b>	<b>120 776,06</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>-22 763,35</b>	<b>-15 820,25</b>	<b>-19 378,87</b>
34 Charges financières	CHF	4 563,94	78 465,00	115 150,62
44 Revenus financiers	CHF	82 493,74	165 602,00	307 573,33
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>77 929,80</b>	<b>87 137,00</b>	<b>192 422,71</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>55 166,45</b>	<b>71 316,75</b>	<b>173 043,84</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>55 166,45</b>	<b>71 316,75</b>	<b>173 043,84</b>

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	1 500 475,10	1 699 824,89
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>1 431 528,05</b>	<b>1 631 242,59</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	860 950,61	815 571,46
101	Créances	105 726,54	350 820,23
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	210 001,00	210 001,00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	254 849,90	254 849,90
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>68 947,05</b>	<b>68 582,30</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	10 423,75	10 423,75
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	54 875,00	54 875,00
146	Subventions d'investissement	3 648,30	3 283,55
2	Passif	1 500 475,10	1 699 824,89
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>2 550,00</b>	<b>28 923,95</b>
200	Engagements courants	2 550,00	28 923,95
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>1 497 925,10</b>	<b>1 670 900,94</b>
29	Capital propre	1 497 925,10	1 670 900,94

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		173 043,84
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	364,75
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	68,00
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>			<b>173 340,59</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>			
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
<b>Recettes d'investissements</b>			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			<b>-</b>
		<b>Etat 31.12.2024</b>	<b>Etat 31.12.2025</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	860 950,61	815 571,46
101	Créances	105 726,54	350 820,23
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	210 001,00	210 001,00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	254 849,90	254 849,90
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	2 550,00	28 923,95
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			<b>-218 719,74</b>
29	Capital propre	1 497 925,10	1 670 900,94
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>			<b>-45 379,15</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	860 950,61	815 571,46

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	24 224,00	-	20 880,00	-	37 844,60	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	473,25	68,00	28 470,25	28 465,00	102 378,33	120 776,06
9 Finances et impôts	4 495,94	84 291,64	78 400,00	170 602,00	115 082,62	307 573,33
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>29 193,19</b>	<b>84 359,64</b>	<b>127 750,25</b>	<b>199 067,00</b>	<b>255 305,55</b>	<b>428 349,39</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>55 166,45</b>		<b>71 316,75</b>		<b>173 043,84</b>	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	912,50		500,00		1 668,50	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 711,50		37 830,00		126 717,28	
33 Amortissements du patrimoine administratif	405,25		405,25		364,75	
34 Charges financières	4 563,94		78 465,00		115 150,62	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	10 600,00		10 550,00		11 404,40	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		1 797,90		6 400,00		23 593,33
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		82 493,74		165 602,00		307 573,33
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		68,00		65,00		68,00
46 Revenus de transferts		-		27 000,00		97 114,73
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>29 193,19</b>	<b>84 359,64</b>	<b>127 750,25</b>	<b>199 067,00</b>	<b>255 305,55</b>	<b>428 349,39</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>55 166,45</b>		<b>71 316,75</b>		<b>173 043,84</b>	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent de dépenses</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent de recettes</b>	-	-	-	-	-	-

Compte des investissements selon les natures

Compte 2024

Budget 2025

Compte 2025

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil bourgeoisial décision du :	Montant	Assemblée bourgeoisiale décision du :				
Conseil bourgeoisial	Assemblée bourgeoisiale											
	Néant											

**Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires Assemblée bourgeoisiale**  
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
	Néant				

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

## Aperçu des indicateurs financiers

	Compte	Budget	Budget	
<b>1. Taux d'endettement net (I1)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux				#DIV/0!

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

<b>2. Degré d'autofinancement (I2)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets				#DIV/0!

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

<b>3. Part des charges d'intérêts (I3)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-4,8%	0,0%		-1,4%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

<b>4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	3,0%	-34,7%		-47,9%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

<b>5. Proportion des investissements (I5)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0,0%	0,0%		0,0%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

<b>6. Part du service de la dette (I6)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	-4,4%	0,2%		-1,2%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

<b>7. Dette nette 1 par habitant (I7)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Dettes nettes I par habitant	-2254	-2345	-12826	-3185

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

<b>8. Taux d'autofinancement (I8)</b>	2024	2025	2026	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	65,8%	36,0%		44,9%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTE DE RESULTAT 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>37,844.60</b>	<b>0.00</b>	<b>20,880.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24,224.00</b>	<b>0.00</b>
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>37,844.60</b>	<b>0.00</b>	<b>20,880.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24,224.00</b>	<b>0.00</b>
<b>022</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>37,844.60</b>	<b>0.00</b>	<b>20,880.00</b>	<b>0.00</b>	<b>24,224.00</b>	<b>0.00</b>
022.3001.00	Honoraires commission	1,668.50		500.00		912.50	
022.3105.00	Achat de vin	5,562.00		0.00		0.00	
022.3105.01	Achat de bouteilles, étiquettes, bouchons	110.50		0.00		111.80	
022.3120.00	Frais d'irrigation	170.30		1,480.00		1,469.60	
022.3130.02	Frais de recouvrement	0.00		0.00		0.00	
022.3130.03	Redevance agricole Etat du Valais	247.30		1,600.00		227.30	
022.3132.00	Contrôle fiduciaire	2,918.70		2,400.00		2,810.60	
022.3132.01	Frais administratifs et juridiques	26.20		1,000.00		208.00	
022.3134.01	Assurances RC et cautionnement	773.85		850.00		826.35	
022.3137.00	Impôts	14,962.85		2,500.00		7,057.85	
022.3612.00	Contribution aux frais administration Municipalité	8,000.00		8,000.00		8,000.00	
022.3612.01	Contribution aux frais d'assistance publique	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
022.3612.02	Main d'oeuvre Travaux publics	1,300.00		1,300.00		1,300.00	
022.3636.01	Cotisations	1,104.40		250.00		300.00	
<b>029</b>	<b>IMMEUBLES ADMINISTRATIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
029.3150.00	Entretien mobilier	0.00		0.00		0.00	
029.3300.40	Amortissements des immeubles du PA	0.00		0.00		0.00	
029.4611.00	Subventions Etat Vs		0.00		0.00		0.00



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTE DE RESULTAT 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>102,378.33</b>	<b>120,776.06</b>	<b>28,470.25</b>	<b>28,465.00</b>	<b>473.25</b>	<b>68.00</b>
<b>82</b>	<b>SYLVICULTURE</b>	<b>102,378.33</b>	<b>120,776.06</b>	<b>28,470.25</b>	<b>28,465.00</b>	<b>473.25</b>	<b>68.00</b>
<b>820</b>	<b>SYLVICULTURE</b>	<b>102,378.33</b>	<b>120,776.06</b>	<b>28,470.25</b>	<b>28,465.00</b>	<b>473.25</b>	<b>68.00</b>
820.3145.00	Coupes, jardinages, assainissements	101,945.58		28,000.00		0.00	
820.3300.00	Amortissement PA	0.00		0.00		405.25	
820.3300.40	Amortissement PA	364.75		405.25		0.00	
820.3400.00	Intérêts et frais fonds forestier de réserve	0.00		0.00		0.00	
820.3401.00	Intérêts et frais fonds forestier de réserve	68.00		65.00		68.00	
820.3441.00	Amortissements	0.00		0.00		0.00	
820.4250.00	Recettes de ventes		23,593.33		1,400.00		0.00
820.4511.00	Prélèvement sur financement spécial		68.00		65.00		68.00
820.4631.00	Subventions assainissement des forêts		97,114.73		27,000.00		0.00



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTE DE RESULTAT 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>115,082.62</b>	<b>307,573.33</b>	<b>78,400.00</b>	<b>170,602.00</b>	<b>4,495.94</b>	<b>84,291.64</b>
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>	<b>115,082.62</b>	<b>307,573.33</b>	<b>78,400.00</b>	<b>170,602.00</b>	<b>4,495.94</b>	<b>84,291.64</b>
<b>961</b>	<b>INTERETS</b>	<b>551.40</b>	<b>654.68</b>	<b>250.00</b>	<b>0.00</b>	<b>229.19</b>	<b>4,075.09</b>
961.3401.00	Intérêts et frais des comptes courants	551.40		250.00		229.19	
961.4400.00	Intérêts des comptes courants		654.68		0.00		4,075.09
<b>963</b>	<b>IMMEUBLES ET TITRES PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>114,531.22</b>	<b>306,918.65</b>	<b>78,150.00</b>	<b>170,602.00</b>	<b>4,266.75</b>	<b>80,216.55</b>
963.3430.00	Entretien des vignes (gros entretien)	11,188.35		0.00		0.00	
963.3431.00	Entretien place de la Scie Brûlée	47,793.55		22,000.00		0.00	
963.3431.01	Entretien du Café d'Icogne	18,532.42		15,000.00		3,275.35	
963.3431.02	Entretien, conduites, murs, baraque	0.00		0.00		0.00	
963.3431.03	Frais et entretien bâtiments bourgeoisiaux	35,640.40		40,000.00		0.00	
963.3431.04	Assurance Café d'Icogne	1,376.50		1,150.00		991.40	
963.3441.00	Réévaluation des immob. corporelles PF	0.00		0.00		0.00	
963.4260.00	Participation Municipalité d'Icogne		0.00		5,000.00		1,797.90
963.4260.01	Indemnités d'assurances		0.00		0.00		0.00
963.4420.00	Dividendes du PF		235,003.35		90,000.00		4,003.35
963.4430.00	Location d'immeubles		41,450.00		39,950.00		43,550.00
963.4430.01	Loyer Café d'Icogne		19,200.00		24,600.00		19,600.00
963.4430.02	Location des vignes		3,860.10		3,800.00		3,860.10
963.4430.03	DDP - Droits de passage Icogne Energie		1,602.00		1,602.00		1,602.00
963.4430.04	Location zone industrielle		5,803.20		5,650.00		5,803.20



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTE DE RESULTAT 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	37,844.60	0.00	20,880.00	0.00	24,224.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	102,378.33	120,776.06	28,470.25	28,465.00	473.25	68.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	115,082.62	307,573.33	78,400.00	170,602.00	4,495.94	84,291.64
	<b>Total</b>	<b>255,305.55</b>	<b>428,349.39</b>	<b>127,750.25</b>	<b>199,067.00</b>	<b>29,193.19</b>	<b>84,359.64</b>
	EXCEDENT DES REVENUS 2025		173,043.84				
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2025				71,316.75		
	EXCEDENT DES REVENUS 2024					55,166.45	



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>029</b>	<b>IMMEUBLES ADMINISTRATIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
029.5040.00	Immeubles administratifs	0.00		0.00		0.00	



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
720	TRAITEMENT DES EAUX USEES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
720.5060.03	Installations photovoltaïques	0.00		0.00		0.00	



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
871	ELECTRICITE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
871.5540.00	Transfert de participations aux entreprises publiques	0.00		0.00		0.00	



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>963</b>	<b>IMMEUBLES ET TITRES PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
963.5040.00	Café d'Icogne	0.00		0.00		0.00	
963.5040.01	Zone artisanale des Moulins	0.00		0.00		0.00	
963.5040.02	Place de la Scie Brûlée	0.00		0.00		0.00	



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Désignation	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0	ADMINISTRATION GENERALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	EXCEDENT DEPENSE/RECETTES 2025		0.00				
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2025				0.00		
	EXCEDENT DEPENSE/RECETTES 2024						0.00

Compte	Désignation	Solde au 01.01	DOIT	AVOIR	Solde au 31.12
<b>1</b>	<b>ACTIFS</b>	<b>1,500,475.10</b>	<b>465,421.58</b>	<b>266,071.79</b>	<b>1,699,824.89</b>
<b>10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>1,431,528.05</b>	<b>465,421.58</b>	<b>265,707.04</b>	<b>1,631,242.59</b>
<b>100</b>	<b>DISPONIBILITES ET PLACEMENTS à COURT TERME</b>	<b>860,950.61</b>	<b>60,867.91</b>	<b>106,247.06</b>	<b>815,571.46</b>
<b>1001</b>	<b>POSTE</b>	<b>97,632.73</b>	<b>60,442.39</b>	<b>106,013.06</b>	<b>52,062.06</b>
1001.00	Postfinance - CH33 0900 0000 1734 3943 2	97,632.73	60,442.39	106,013.06	52,062.06
<b>1002</b>	<b>BANQUES</b>	<b>763,317.88</b>	<b>425.52</b>	<b>234.00</b>	<b>763,509.40</b>
1002.00	Raiffeisen - CH08 8080 8001 8461 0820 4	9,722.48	0.00	72.00	9,650.48
1002.01	BCVs - CH17 0076 5000 S010 0490 (fonds de renouvellement)	4,941.15	0.00	44.00	4,897.15
1002.02	BCVs - CH45 0076 5000 H010 0490 4	9,431.20	0.00	48.00	9,383.20
1002.03	Raiffeisen - CH77 8080 8006 2791 4550 2 (fonds forestier)	84,564.42	0.00	68.00	84,496.42
1002.04	Raiffeisen - CH24 8080 8009 4401 4161 9	654,658.63	425.52	2.00	655,082.15
<b>101</b>	<b>CREANCES</b>	<b>105,726.54</b>	<b>404,553.67</b>	<b>159,459.98</b>	<b>350,820.23</b>
<b>1010</b>	<b>CREANCES RESULTAT DE LIVRAISON ET DE PRESTATIONS ENVERS DES TIERS</b>	<b>7,586.80</b>	<b>157,555.20</b>	<b>7,586.80</b>	<b>157,555.20</b>
1010.00	Actifs transitoires	7,586.80	157,555.20	7,586.80	157,555.20
<b>1011</b>	<b>COMPTES COURANTS AVEC TIERS</b>	<b>95,312.32</b>	<b>164,518.16</b>	<b>149,045.73</b>	<b>110,784.75</b>
1011.00	C/c Municipalité d'Icogne	95,312.32	43,810.10	46,982.75	92,139.67
1011.01	C/c Zorèyè triage forestier	0.00	120,708.06	102,062.98	18,645.08

Compte	Désignation	Solde au 01.01	DOIT	AVOIR	Solde au 31.12
<b>1019</b>	<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>2,827.42</b>	<b>82,480.31</b>	<b>2,827.45</b>	<b>82,480.28</b>
1019.01	Impôts anticipés	2,827.42	82,480.31	2,827.45	82,480.28
<b>107</b>	<b>PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>210,001.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>210,001.00</b>
<b>1070</b>	<b>ACTIONS ET PARTS SOCIALES</b>	<b>210,001.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>210,001.00</b>
1070.00	Crans Montana Aminona SA	1.00	0.00	0.00	1.00
1070.01	Icogne Energie SA	210,000.00	0.00	0.00	210,000.00
<b>108</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PF</b>	<b>254,849.90</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>254,849.90</b>
<b>1080</b>	<b>TERRAINS DU PF</b>	<b>10,005.45</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10,005.45</b>
1080.00	Parcelles diverses	10,005.45	0.00	0.00	10,005.45
<b>1084</b>	<b>BÂTIMENTS</b>	<b>244,844.45</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>244,844.45</b>
1084.00	Café d'Icogne	114,853.40	0.00	0.00	114,853.40
1084.01	Bâtiments	39,407.85	0.00	0.00	39,407.85
1084.02	Garage + dépôt	6,003.80	0.00	0.00	6,003.80
1084.03	Maison bourgeoisiale	17,919.25	0.00	0.00	17,919.25
1084.04	Bâtiment salle bourgeoisiale	37,450.95	0.00	0.00	37,450.95
1084.05	Couvert place de la Scie	29,209.20	0.00	0.00	29,209.20



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### BILAN 2025

Compte	Désignation	Solde au 01.01	DOIT	AVOIR	Solde au 31.12
<b>14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>68,947.05</b>	<b>0.00</b>	<b>364.75</b>	<b>68,582.30</b>
<b>140</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA</b>	<b>10,423.75</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10,423.75</b>
<b>1405</b>	<b>FORÊTS</b>	<b>10,423.75</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10,423.75</b>
1405.00	Forêts	10,423.75	0.00	0.00	10,423.75
<b>145</b>	<b>PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL</b>	<b>54,875.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>54,875.00</b>
<b>1454</b>	<b>PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES</b>	<b>54,875.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>54,875.00</b>
1454.00	Forces motrices valaisannes	31,875.00	0.00	0.00	31,875.00
1454.01	Funiculaire Sierre Montana Grans SA	20,000.00	0.00	0.00	20,000.00
1454.02	Association forestière Vaud-Valais	3,000.00	0.00	0.00	3,000.00
<b>146</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3,648.30</b>	<b>0.00</b>	<b>364.75</b>	<b>3,283.55</b>
<b>1464</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ENTREPRISES PUBLIQUES</b>	<b>3,648.30</b>	<b>0.00</b>	<b>364.75</b>	<b>3,283.55</b>
1464.00	Home foyer le Christ Roi	1.00	0.00	0.00	1.00
1464.01	Triage Forestier	3,647.30	0.00	364.75	3,282.55

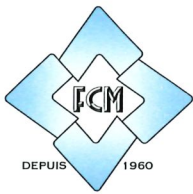
Compte	Désignation	Solde au 01.01	DOIT	AVOIR	Solde au 31.12
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-1,500,475.10</b>	<b>55,234.45</b>	<b>254,584.24</b>	<b>-1,699,824.89</b>
<b>20</b>	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>-2,550.00</b>	<b>0.00</b>	<b>26,373.95</b>	<b>-28,923.95</b>
<b>200</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>-2,550.00</b>	<b>0.00</b>	<b>26,373.95</b>	<b>-28,923.95</b>
<b>2001</b>	<b>COMPTES COURANTS AVEC TIERS</b>	<b>-2,550.00</b>	<b>0.00</b>	<b>26,373.95</b>	<b>-28,923.95</b>
2001.00	Café d'Icogne - garantie loyers (appartement)	-2,550.00	0.00	0.00	-2,550.00
2001.01	Café d'Icogne - garantie loyers (Café)	0.00	0.00	3,000.00	-3,000.00
2001.02	Passifs transitoires	0.00	0.00	23,373.95	-23,373.95
<b>29</b>	<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>-1,497,925.10</b>	<b>55,234.45</b>	<b>228,210.29</b>	<b>-1,670,900.94</b>
<b>291</b>	<b>FONDS ENREGISTRES SOUS CAPITAL PROPRE</b>	<b>-84,564.42</b>	<b>68.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-84,496.42</b>
<b>2910</b>	<b>FONDS ENREGISTRES SOUS CAPITAL PROPRE</b>	<b>-84,564.42</b>	<b>68.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-84,496.42</b>
2910.00	Fonds forestier de réserve	-84,564.42	68.00	0.00	-84,496.42
<b>299</b>	<b>EXCEDANT / DECOUVERT DU BILAN</b>	<b>-1,413,360.68</b>	<b>55,166.45</b>	<b>228,210.29</b>	<b>-1,586,404.52</b>
<b>2990</b>	<b>RESULTATS ANNUEL</b>	<b>-55,166.45</b>	<b>55,166.45</b>	<b>173,043.84</b>	<b>-173,043.84</b>
2990.00	Résultat de l'exercice	-55,166.45	55,166.45	173,043.84	-173,043.84
<b>2999</b>	<b>RESULTATS CUMULES DES ANNES PRECEDENTES</b>	<b>-1,358,194.23</b>	<b>0.00</b>	<b>55,166.45</b>	<b>-1,413,360.68</b>
2999.00	Fortune nette au 1er janvier	-1,358,194.23	0.00	55,166.45	-1,413,360.68



## 85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

### BILAN 2025

Compte	Désignation	Solde au 01.01	DOIT	AVOIR	Solde au 31.12
1	<b>ACTIFS</b>	<b>1,500,475.10</b>	<b>465,421.58</b>	<b>266,071.79</b>	<b>1,699,824.89</b>
2	<b>PASSIF</b>	<b>-1,500,475.10</b>	<b>55,234.45</b>	<b>254,584.24</b>	<b>-1,699,824.89</b>
	<b>DIFFERENCE ACTIF/PASSIF</b>	<b>0.00</b>	<b>520,656.03</b>	<b>520,656.03</b>	<b>0.00</b>



---

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025  
à l'assemblée primaire de la Bourgeoisie d'Icogne**

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie d'Icogne, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2025**.

*Responsabilité du Conseil bourgeoisial*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté à la date du **31 décembre 2025** sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

***Rapport sur d'autres dispositions légales***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Un collaborateur de la Fiduciaire de Crans-Montana SA

a participé à la tenue de la comptabilité de l'exercice sous revue. En revanche, il n'a pas pris part à l'audit.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie d'Icogne est nul ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie d'Icogne est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Crans-Montana, le 22 mai 2026

FIDUCIAIRE DE CRANS-MONTANA SA



David Schöpfer  
Réviseur agréé  
(réviseur responsable)



Christophe Cordonier  
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2025

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie d'Icogne

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la Bourgeoisie d'Icogne se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La Bourgeoisie d'Icogne se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-.

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 1'000.-.

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon le principe de l'activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 5'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

### RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

## RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

## 3. Principes de la gestion financière

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

## 4. Principes de tenue des comptes

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

## 5. Principes de présentation des comptes

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

## 6. Principes d'évaluation du bilan

---

### 6.1. Actif

#### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

#### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-.

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 5'000.- par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

#### *Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

#### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

#### Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## **6.2. Passif**

### **6.2.1. Capitaux de tiers**

---

#### Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.-.

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 1'000.-.

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 1'000.-.

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.2.2. Capital propre**

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Icogne, le 19 mai 2026

## Etat du capital propre

		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>1 497 925.10</b>	<b>228 210.29</b>	<b>55 234.45</b>	<b>1 670 900.94</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	0.00	0.00	0.00	0.00
291	Fonds classés dans le capital propre	84 564.42	0.00	68.00	84 496.42
294	Réserves de politique budgétaire	0.00	0.00	0.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
299	Excédent/découvert du bilan	1 413 360.68	228 210.29	55 166.45	1 586 404.52

## Tableau des provisions

<b>205 Provisions à court terme</b>					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	Néant	0.00	0.00	0.00	0.00

<b>208 Provisions à long terme</b>					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	Néant	0.00	0.00	0.00	0.00

<b>Total provisions à court terme</b>		0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total provisions à long terme</b>		0.00	0.00	0.00	0.00

<b>Total des provisions</b>		0.00	0.00	0.00	<b>0.00</b>
-----------------------------	--	------	------	------	-------------

## Tableau des participations

	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
Néant	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Société anonyme</b>						
Néant	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Fondation</b>						
Néant	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Société coopérative</b>						
Néant	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Divers</b>						
Néant	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

## Tableau des garanties

	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Néant			

## Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>									
1400	Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.00%	0.00%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.00%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7.00%	0.00%
1404	Bâtiments du PA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8.00%	0.00%
1405	Forêts PA	10 423.75	0.00	0.00	10 423.75	0.00	10 423.75	0.00%	0.00%
1406	Biens meubles du PA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	35.00%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00%	0.00%
1420	Logiciel du PA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00%	0.00%
144	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Selon risque	0.00%
145	Participation capital social	54 875.00	0.00	0.00	54 875.00	0.00	54 875.00	Selon risque	0.00%
146	Subventions d'investissement	3 648.30	0.00	0.00	3 648.30	364.75	3 283.55	10.00%	10.00%
<b>Total comptes ordinaires</b>		<b>68 947.05</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>68 947.05</b>	<b>364.75</b>	<b>68 582.30</b>		
<b>Total immobilisations du PA</b>		<b>68 947.05</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>68 947.05</b>	<b>364.75</b>	<b>68 582.30</b>		